



Durée de validité d'une créance

Par **paquerette37**, le **16/11/2009** à **10:01**

Bonjour,

Ayant fait changer un pare-brises par une entreprise très connue en début 2008, je reçois en fin 2009 un courrier d'un organisme de recouvrement très agressif.

Celui-ci m'informe que mon assurance n'aurait pas pris en charge cette facture alors que c'était convenu, suite à la remise de mes coordonnées d'assurance.

Je n'ai reçu aucun courrier m'avisant du problème durant plus de 20 mois.

Cette relance de facturation est-elle légale ?

Puis-je contester ?

Merci à toute personne pouvant me renseigner .

Par **fabienne034**, le **16/11/2009** à **10:21**

Bonjour,

relation commerçant client c'est un an ou deux ans suivant les cas

pour tout savoir sur les délais de prescription :

<http://fbis.net/prescription.htm>

(une relance par courrier simple n'interrompt pas la prescription dans ce cas laisser courir.....)

Par **paquette37**, le **16/11/2009** à **13:39**

En voilà une bonne nouvelle, merci !